Extrait du registre aux délibérations

du conseil communal

Séance publique du 30/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 23/03/2025

Date de l’annonce publique de la séance :23/03/2025

Présent·es : Messieurs Dan Biancalana, bourgmestre ; Loris Spina ; Madame Josiane Di Bartolomeo-Ries ; Monsieur René Manderscheid et Madame Claudia Dall’Agnol, échevin·es.

Monsieur Diogo Costa ; Madame Fabienne Dimmer ; Messieurs Jean-Paul Gangler, Roby Goergen ; Mesdames Michèle Kayser-Wengler, Françoise Kemp ; Messieurs Claude Martini, Marc Meyer, Yves Steffen, Mesdames Rosella Spagnuolo, Carole Thoma et Monsieur Romain Zuang, conseiller·ères.

Monsieur Patrick Bausch, secrétaire communal.

Absente : Madame Semiray Ahmedova et Madame Martine Bodry-Kohn, conseillères communales, excusées.

Délégations : Madame Martine Bodry-Kohn a conféré une délégation pour voter en son nom et pour son compte pour l’ensemble des points à l’ordre du jour à Madame Fabienne Dimmer, conseillère communale.

Objet : Point no 09.02 de l’ordre du jour – création d’un poste de fonctionnaire communal à tâche complète, relevant de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département technique, service gestion et maintien du patrimoine (service nettoyage)

Le conseil communal,

Constatant qu’il échet de renforcer le service nettoyage par un agent pouvant se prévaloir d’une formation relevant du niveau de la carrière B, en raison du fait que les tâches organisationnelles et administratives et les démarches externes et internes, indispensables pour assurer la bonne marche du service et la qualité du travail, deviennent de plus en plus complexes ;

Considérant la grandeur, l'envergure et l’ampleur du service nettoyage avec ses presque cent collaborateurs ainsi que la complexité d’organiser et de diriger ledit service, il s’avère nécessaire de créer un poste de fonctionnaire communal à tâche complète, relevant de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département technique, service gestion et maintien du patrimoine (service nettoyage) ;

Vu les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d’avancement des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu’elle a été modifiée par la suite ;

Après délibération,

décide, à l’unanimité,

de créer un poste de fonctionnaire communal à tâche complète, relevant de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du département technique, service gestion et maintien du patrimoine (service nettoyage)

et

de supprimer un poste de salarié, carrière A3, au département technique, service gestion et maintien du patrimoine (service nettoyage).

En séance, date qu’en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Dudelange, le 1ier avril 2025

, bourgmestre , secrétaire communal